RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 962 DU 15 MAI 2024 portant nomination des membres du Conseil supérieur des comptes.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2022-05 du 27 juin 2022 portant loi organique sur la Cour des comptes ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mai 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

En application des dispositions de l'article 54 de la loi n° 2022-05 du 27 juin 2022 portant loi organique sur la Cour des comptes, les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil supérieur des comptes :

Présidente :

- madame Ismath BIO TCHANE MAMADOU, Présidente de la Cour des comptes
- Vice-président :
 - monsieur Yvon DETCHENOU, Ministre de la Justice et de la Législation

Membres de droit :

- monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Economie et des Finances



- madame Adidjatou Alayi MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction publique
- monsieur Joël Darius ZODJIHOUE, Procureur général près la Cour des comptes
- monsieur Gnahoui Rock DAVID, Président de la Chambre du contrôle et du jugement des comptes de l'Etat
- madame **Michèle Odette Andrée CARRENA ADOSSOU**, Présidente de la Chambre du contrôle et du jugement des comptes des collectivités locales
- monsieur **Désiré Henri AlHOU**, Président de la Chambre du contrôle des comptes des entreprises publiques.

Autres membres:

- monsieur **Narcisse ZOHOUNGBOGBO**, représentant titulaire des conseillers à la Cour
- monsieur Jean Pierre YERIMA BANDE, représentant suppléant des conseillers à la Cour
- monsieur Kaddi AGBEDE, personnalité, titulaire
- monsieur Bio SOUROKOU, personnalité, suppléant
- monsieur Adolphe DJIMAN, personnalité, titulaire
- monsieur Eric PONTIKAMOU, personnalité, suppléant.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 15 mai 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'Etat Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Yyon DETCHENOU